

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 06 avril 2021

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt et un le **06 avril, à 14h00**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni, en visioconférence, au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 mars 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN

06 avril 2021

Suppléants : Michèle AUGÉ suppléante de Gérard CHOPIN, Sandrine HERTZ suppléante de Pascal HUGUET, Carole ROUSSEAU, suppléante de Joël DEBUIGNE

Pouvoirs :

Claude DENIS a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Alain GOUTX
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°23.2021

Membres titulaires excusés : Yann BOURSEGUIN, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Association Nationale des
Directeurs et Directeurs
Adjoints des Centres de
Gestion de la Fonction
Publique Territoriale
(ANDCDG) – Subvention 2021**

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Carole ROUSSEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention, au titre de l'exercice 2021, de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (ANDCDG).

Le Président rappelle que l'ANDCDG rassemble près de la totalité des cadres supérieurs de direction des centres de gestion.

Elle a pour objet de développer les relations solidaires entre eux, de faciliter les échanges, de favoriser le développement des coopérations, d'être un lieu d'expression collective, et de valoriser leur fonction.

.../...

Cette association professionnelle organise son activité sous forme de commissions et groupes de travail. Elle assure réflexions, analyses et propositions techniques au profit de tous les centres de gestion.

Au-delà du travail classique des commissions techniques, de plus en plus sollicitées, qui permettent un débat et des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les centres de gestion, l'association propose un appui complémentaire aux actions de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNDCDG).

Aujourd'hui, des partenariats étroits et des protocoles de collaboration unissent les deux associations avec pour résultats, des publications, des participations à des salons, l'organisation du travail en commission ou la mise en œuvre conjointe des conférences nationales pour l'emploi par exemple.

L'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien, via la réalisation et la mutualisation d'études, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion qui réunissent à chaque fois plus de participants.

Ces actions sont devenues indispensables à l'ensemble des personnels des centres de gestion, et permettent à la fois une concertation technique sur nos méthodes, mais aussi une préparation essentielle à toutes les actions communes à l'ensemble des centres de gestion.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent, nécessitent le recours aux aides financières externes.

C'est ainsi que l'ANDCDG sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2021.

Le Président rappelle que, depuis plusieurs années, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, attribue une subvention à l'ANDCDG.

Pour mémoire, le montant annuel attribué depuis l'année 2013 est de 250,00 €.

Au titre de l'année 2021, un crédit de 250,00 € a été voté et inscrit, de façon prévisionnelle, au budget primitif.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'attribuer une subvention de 250,00 € à l'ANDCDG, au titre de l'exercice comptable 2021,

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 8 avril 2021
Exécutoire le : 8 avril 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 6 avril 2021

Le Président,

Eric MARTELLIERE

